

I  
10-XL-59

On.le prof.G.MALAGODI=  
Presidente dell'Internazionale Liberale - R o m a

Carissimo Malagodi,

ho avuto la tua del 5 corr. relativa alle relazioni tra la C.E.E.  
e i sette paesi della zona di libero scambio.

Sono perfettamente d'accordo che occorra riprendere le trattative  
e che convenga arrivare ad un accordo, anche provvisorio. Ed in tale  
senso, mi proporrei di prospettare le questioni nel prossimo viaggio  
a Londra.

Vorrei però aver uno scambio di idee con Te, per chiarire in con-  
creto le misure da proporre.

Cordiali saluti aff.mo

*10-XL-59*  
*10-XL-59*  
*10-XL-59*  


# LIBERAL INTERNATIONAL

(WORLD LIBERAL UNION)

123 Pall Mall (Suite 17), London, S.W.1

Tel: TRAlfagar 5905

*President of Honour*: Salvador de Madariaga

*Patrons*: Luigi Einaudi Y. Foerder Learned Hand Minoo Masani Henri Queuille Count Raczynski  
Wilhelm Röpke Viscount Samuel Eduardo Santos Quincy Wright

*President*: Giovanni Malagodi

*Vice-Presidents*: W. Bretscher H. A. Kluthe Hermod Lannung René Mayer Roger Motz Sir Andrew McFadyean  
Bertil Ohlin

*Treasurers*: Per Federspiel

*Secretary-General*: Derick Mirfin

*Honorary Secretaries*: Jean Coutard

J. H. MacCallum Scott

René Drèze

Roma, 5 novembre 1959

Via Frattina, 89

Prot. n. 051/59/GM/va

Caro Presidente,

L'Internazionale Liberale, di cui io sono presidente, è composta di partiti, di personalità e di gruppi liberali tanto dei paesi membri della Comunità Economica Europea che dei paesi che hanno recentemente convenuto a Stoccolma di costituire un'Associazione Economica Europea (Zona di Libero Scambio).

I problemi delle relazioni fra la Comunità Economica Europea e la Zona di Libero Scambio interessano quindi vivamente la nostra organizzazione.

Durante il Congresso dell'Internazionale Liberale, che ha avuto luogo a Gardone il 4 ottobre scorso, il Comitato Esecutivo ha presentato una proposta nella quale si raccomanda di intraprendere nuovi negoziati il più presto possibile, prima dell'entrata in vigore delle riduzioni tariffarie che debbono aver luogo il 1° luglio 1960. La proposta aggiunge che i negoziati dovrebbero mirare alla conclusione almeno di un modus vivendi provvisorio nel caso in cui non sia possibile concludere prima del 1° luglio 1960 un accordo completo.

Se i due gruppi rimangono per lungo tempo separati, noi temiamo che si aggravi la divisio

On. Antonio Segni  
Presidente del  
Consiglio dei Ministri  
R o m a



# LIBERAL INTERNATIONAL

(WORLD LIBERAL UNION)

123 Pall Mall (Suite 17), London, S.W.1

Tel: TRAfalgar 5905

*President of Honour*: Salvador de Madariaga

*Patrons*: Luigi Einaudi   Y. Foerder   Learned Hand   Minoo Masani   Henri Queuille   Count Raczynski  
Wilhelm Röpke   Viscount Samuel   Eduardo Santos   Quincy Wright

*President*: Giovanni Malagodi

*Vice-Presidents*: W. Bretscher   H. A. Kluthe   Hermod Lannung   René Mayer   Roger Motz   Sir Andrew McFadyean  
Bertil Ohlin

*Treasurers*: Per Federspiel  
J. H. MacCallum Scott

*Secretary-General*: Derick Mirfin

*Honorary Secretaries*: Jean Coutard  
René Drèze

- 2 -

ne dell'Europa Occidentale, le cui conseguenze politi-  
che sono già da lamentare.

Nella speranza che le nostre proposte  
siano prese in considerazione dal governo italiano, mi  
permetto di accludere a questa lettera il testo inte-  
grale della proposta dell'Internazionale Liberale nel-  
la sua versione francese.

Voglia gradire, Signor Presidente, l'e  
spressione della mia più alta considerazione.

*Ino affm*  
(Giovanni Malagodi)



1

L.I./140 (1)  
Gardone, 4 Octobre 1959

INTERNATIONALE LIBERALE

RELATIONS ENTRE "LES SIX" ET "LES NON-SIX"

Proposition de Reprise des Négociations

1. - On ne peut utilement envisager le problème urgent des rapports entre la Communauté des Six (C.E.E.) et les autres pays de l'O.E.C.E. qu'en le posant sur une base nouvelle et en l'envisageant selon des méthodes autres que celles qui ont mené aux échecs du passé.

2. - Il est nécessaire de formuler une déclaration ferme de communauté de buts, afin de donner des fondements solides à la recherche des moyens d'action.

Dans le domaine politique, les libéraux saluent avec satisfaction toutes les mesures prises pour rapprocher plus étroitement les pays européens les uns des autres, de manière solide et permanente.

Du point de vue économique, il faut souligner que nous ne voyons pas dans l'élargissement des marchés une fin en soi: si nous le préconisons, c'est parce que la zone d'échanges libres plus large représente un apport important au relèvement du niveau de vie, à la force générale et à la liberté des pays intéressés.

Plus vaste est la région de la liberté et plus se relève le niveau de vie. Un commerce sans entraves et des contacts entre les pays européens pourront d'ici dix ans fournir à l'Europe un nouvel aiguillon de la croissance économique, succédant à l'élan de l'après-guerre.

3. - L'Internationale Libérale accueille donc avec satisfaction la création de la C.E.E., croit que ses dispositions doivent être appliquées sans délai et appuie ses possibilités les plus ambitieuses.

Il faut déclarer à cet égard que, d'une part, une différence de traitement entre les états membres et les autres pays est inhérente à une union économique de ce genre et d'autre part que le Marché Commun ne représente qu'une solution partielle du problème de la coopération économique en Europe occidentale; la seule solution vraiment satisfaisante en soi serait une organisation économique de tout l'ensemble de l'Europe occidentale, sur la base de l'égalité de traitement.

4. - Un certain nombre de pays d'Europe occidentale, en dehors du Marché Commun, ont conclu un accord pour créer une zone de libre échange.

Du point de vue libéral, il faut se féliciter de telles mesures qui libèrent davantage le commerce. Mais, si les deux groupes demeurent séparés pendant assez longtemps, la division de l'Europe occidentale, qui a déjà de conséquences politiques malheureuses, deviendra de plus en plus grave.

Pour cette raison, l'Internationale libérale recommande vigoureusement qu'avec la ferme résolution d'établir une vaste région de liberté économique et commerciale s'étendant sur tout l'ensemble de l'Europe occidentale, les deux groupes ouvrent de nouvelles négociations le plus longtemps possible avant le 1er juillet 1960, date à laquelle les deux camps doivent prendre des mesures pour réduire les tarifs au sein de leurs régions respectives.

S'il est impossible de parvenir immédiatement à un accord complet, ayant pour conclusion la suppression intégrale, le temps venu, des barrières commerciales entre les deux groupes, il faut du moins faire un effort pour parvenir à des accords transitoires, créant un *modus vivendi* en Europe.

5. - De telles négociations ne pourront réussir que si l'on fait preuve d'une attitude nouvelle. Pour obtenir des résultats satisfaisants, il est une condition indispensable: la réduction graduelle des différences quant aux niveaux de tarif, des divers états membres. Seulement de cette manière il sera possible d'éviter des mesures bureaucratiques telles qu'un large emploi de certificats d'origine.

Une telle harmonisation des tarifs douaniers implique de nouveaux rapports entre tout le groupe européen, la Grande-Bretagne et le Commonwealth. Elle signifie que le C.E.E. devrait être disposé à appliquer des principes libéraux, en réduisant le niveau de son tarif commun, tandis que les pays situés hors de la C.E.E. devraient adopter une attitude plus cordiale à l'égard de la question de l'harmonisation des tarifs.

Un accord sur un plan permettant d'éliminer complètement les barrières commerciales au sein de l'Europe implique aussi une sorte de politique commune envers le monde extérieur: on ne pourra savoir jusqu'à quel point cet accord devrait aller, qu'après avoir entrepris des négociations détaillées, tout en laissant la porte ouverte à des amendements ultérieurs, à la lumière de l'expérience.

6. - L'Internationale libérale desire souligner:

a) Le succès des efforts pour libérer le commerce de même que les mouvements des travailleurs et des capitaux en Europe occidentale dépendra à la longue d'une coordination des politiques nationales visant le maintien de la stabilité monétaire et financière et la continuité de l'expansion économique, permettant d'éviter les récessions et les crises du chômage.

b) Un marché libre ne pourra demeurer en existence que si les institutions appropriées le protègent contre toutes les formes privées et régionales de protectionnisme, qui ne cessent de le menacer. Cela exige des mesures juridiques et en particulier une législation puissante contre les cartels, ainsi qu'une organisation juridique permettant de mettre de telles mesures en vigueur. ))

7. - Il est nécessaire de rapprocher les unes des autres les organisations européennes et de coordonner leur travail. Ces considérations s'appliquent avec une

force toute particulière à l'O.E.C.E. et à la C.E.E. L'O.E.C.E., qui a nettement réussi à réduire les restrictions quantitatives en Europe occidentale, a encore un important travail à effectuer. Cette organisation peut représenter un pont très important entre les deux groupements européens et contribuer dans la continuation de l'oeuvre de coordination et de coopération, dans le cas où ces deux groupements ne devaient pas conclure sans tarder un accord complet à long terme.

L'O.E.C.E. devrait se préoccuper immédiatement de la tâche consistant à coordonner les politiques monétaires et économiques de tous les états membres. Dans le domaine des contingents, la tâche de la libéralisation au sein de l'Europe ayant déjà fait des progrès, l'organisation pourrait utilement entreprendre une nouvelle tâche: l'établissement d'un programme commun européen de libération des importations en provenance du tiers monde.

8. - Ceci pose un autre problème fondamental. Les nouvelles étapes en vue de libéraliser le commerce en Europe doivent être le point de départ d'un nouvel élan vers des échanges plus libres à l'échelon mondial.

Dans le cadre des rapports vitaux avec les Etats-Unis, les prochaines négociations sur les tarifs au sein du G.A.T.T., en 1960, seront d'une importance primordiale. Elles devraient susciter de la part des pays européens un effort conjoint résolu pour faire baisser les tarifs, tant en Europe qu'en Amérique.

A l'égard des pays sous-développés, tels que l'Inde, par exemple, une politique libérale européenne sur les contingents, qu'elle prenne forme au sein du G.A.T.T. ou de l'O.E.C.E., est de grande importance.

Tout accord européen doit également s'appliquer à l'agriculture, en faisant un équilibre entre les intérêts des producteurs et exportateurs européens et ceux des pays d'outre-mer.

9. - Outre le commerce, l'Europe a des responsabilités envers les pays sous-développés, dans le domaine des exportations de capitaux. Il est nécessaire d'appliquer un plan général d'aide technique et de prendre des mesures en vue d'accroître et de coordonner la politique sur les exportations de capitaux vers les pays en question et de l'adapter aux nécessités de l'expansion économique quand elle se ralentit ou s'arrête en Europe Occidentale. En encourageant la croissance de marchés outre-mer, non seulement une telle politique favoriserait-elle les pays bénéficiaires, mais encore aiderait-elle à améliorer les conditions économiques en Europe occidentale.

10. - SWISS PROVISIO

La délégation suisse se déclare d'accord avec l'intention générale de cette déclaration, tout en soulignant cependant qu'il est indispensable d'établir une compatibilité réciproque entre les deux méthodes différentes respectivement employées par la C.E.E. aux fins de la création du Marché Commun de ses six pays et par les Nations extérieures à la C.E.E. en vue d'une collaboration toujours plus vaste et plus profonde; elle souligne sa ferme conviction de la nécessité d'intensifier - si l'on veut éviter de dangereuses divisions économiques et politiques en Europe - les efforts dans cette direction, nécessité s'imposant tout particulièrement aux pays qui ont témoigné jusqu'à présent d'une regrettable indifférence vis-à-vis d'une solution susceptible d'englober toute l'Europe libre dans le cadre d'une zone de Libre-Échange.

# LIBERAL INTERNATIONAL

(WORLD LIBERAL UNION)

123 Pall Mall (Suite 17), London, S.W.1

Tel: TRAlfagar 5905

*President of Honour*: Salvador de Madariaga

*Patrons*: Luigi Einaudi Y. Foerder Learned Hand Mino Masani Henri Queuille Count Raczyński  
Wilhelm Röpke Viscount Samuel Eduardo Santos Quincy Wright

*President*: Giovanni Malagodi

*Vice-Presidents*: W. Bretscher H. A. Kluthe Hermod Lannung René Mayer Roger Motz Sir Andrew McFadyean  
Bertil Ohlin

*Treasurers*: Per Federspiel  
J. H. MacCallum Scott

*Secretary-General*: Derick Mirfin

*Honorary Secretaries*: Jean Coutard  
René Drèze

Prot I.L. N.060/59/GM/rl

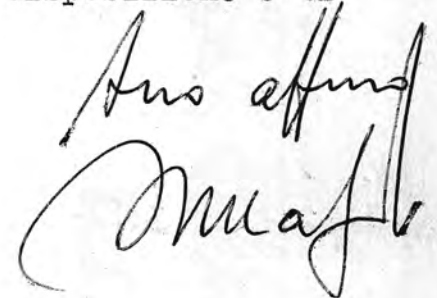
Roma, 12 novembre 1959

Via Frattina, 89

Caro Presidente,

grazie per la tua di ieri relativa alla ripresa delle trattative fra i "Sei" e i "Non-Sei". Le linee di un possibile accordo sono già nel documento che ti ho lasciato. Si tratta soprattutto di evitare che una cristallizzazione del disaccordo economico (d'origine sostanzialmente politica) crei nuove difficoltà al ristabilimento di un pieno accordo politico.

Sono comunque a tua disposizione e ti saluto molto cordialmente.



S.E.

On. Prof. Antonio SEGNI

Presidente del Consiglio dei Ministri

R o m a



COMUNE DI FONNI  
(Nuoro)

Fognatura ( importo 70.000.000.): domanda diretta al Ministero LL.PP. in data 19/7/1960, trasmessa al Genio Civile di Nuoro con nota N.1431, stessa data e da questi al competente Ministero nel febbraio